

Le Courrier

de Fay-lès-Nemours

Numéro Spécial

Flash infos du 4 septembre 2020,

1-Travaux d'enrobé sur les voiries du parc avec une incidence pour les riverains :

Le **lundi 7 septembre**, le sous-traitant de l'entreprise TINET va appliquer l'enrobé à chaud sur la voie centrale du lotissement, puis redescendre en direction de la salle polyvalente.

Mardi 8 septembre, suivant l'avancée de la veille, l'enrobé devrait être réalisé sur l'allée du parc jusqu'à la rue grande devant le stade. Les riverains devront garer leur véhicule de façon à pouvoir sortir du parc sans traverser les voies citées ci-dessus. Nous comptons sur votre compréhension et vous en remercions par avance.

2-Changement du sens de circulation rue de Montivier, Allée du Parc et dans le lotissement :

Dans le cadre du nouveau lotissement du parc et par souci de sécurisation de la circulation, la rue de **Montivier** devra passer en sens unique montant jusqu'à l'entrée du lotissement dans le parc. Le double sens de circulation (comme maintenant) sera préservé du lotissement de l'Ouche à Catherine et du n° 11 au n°17 de la rue de Montivier comme l'accès au lotissement du parc.

Une exception sera faite pour les *engins agricoles et vélos* qui pourront circuler en double sens sur cette voie dorénavant limitée à 30 km/h. **L'allée du lotissement**, appelée Suzanne de Bruc sera en sens unique depuis la rue de Montivier vers l'allée du Parc. **La rue du château** sera gardée en double sens de circulation. **L'allée du parc** sera préservée en double sens de la rue grande jusqu'au bâtiment C4. Son entrée rue du château se fera en sens unique descendant (de la rue du château vers l'entrée du parc).

3- Gêne de la circulation Rue des Roches, le 22 septembre :

Une livraison d'une citerne de gaz aura lieu le 22 septembre, au 8 Ter rue des Roches par un camion de 19 tonnes et gênera la circulation dans la matinée. Il se pourrait que la circulation soit interrompue. Un arrêté de circulation est en cours de validation par l'agence routière territoriale départementale.

Bien Cordialement,

Le Maire,

Christian PEUTOT.

